



LISTE DE CONTRÔLE POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS EN PHARMACIE

Étape 1 : Stage suivant l'obtention du diplôme

- Vous inscrire à l'OPNB en tant qu'étudiant en pharmacie (si ce n'est déjà fait).
- Trouver un précepteur pour votre stage.
- Remplir, avec votre précepteur, une entente de stage (qui se trouve dans votre profil en ligne de l'OPNB); vous recevrez une confirmation d'approbation de l'Ordre.
- Effectuer le stage de quatre semaines :
 - ❖ Au cours de ces quatre semaines, remplir le [Guide de stage](#) de l'apprenti pharmacien.
 - ❖ Envoyer les annexes 1, 2 et 3 par courriel (registrations@nbpharmacists.ca) ou par télécopieur, au 506-857-8838.
 - ❖ Remplir le formulaire Preuve de période de service (qui se trouve dans votre profil en ligne de l'OPNB); ce dernier doit être soumis dans les deux semaines suivant la fin du stage.
- Réussir l'Examen de loi de l'OPNB (voir le site Web pour connaître les dates d'examen).
- Réussir les examens d'aptitude du BEPC (ECOS et QCM). *

Étape 2 : Documents requis

Avant d'entreprendre la présentation d'une demande à titre de pharmacien actif, assurez-vous d'avoir sous la main, aux fins de téléchargement, les éléments suivants :

- Une photocopie notariée d'une pièce d'identité avec photo du gouvernement canadien (c.-à-d. permis de conduire, passeport, carte de résident permanent).
 - ❖ Si vous n'avez pas de pièce d'identité avec photo du gouvernement canadien, veuillez fournir une pièce d'identité avec photo du gouvernement, ainsi qu'une photocopie de votre visa ou permis de travail valide.
- Une vérification de casier judiciaire canadien, effectuée dans les derniers mois, par l'intermédiaire d'une entreprise en ligne telle que www.mybackcheck.com, ou une vérification de casier judiciaire d'un poste de police local ou d'une succursale de la GRC.
- Une assurance responsabilité professionnelle personnelle en tant que pharmacien – montant requis : 2 millions de dollars par incident et 4 millions de dollars par année au total.
- Certifications valides en premiers secours et en RCR, **niveau « C »** (secourisme de base, d'urgence ou en milieu de travail).

Étape 3 :

**Présentation
de
la demande**

Connectez-vous à votre profil de l'OPNB : www.nbpharmacists.ca

À partir de votre page d'accueil :

- Dans la section Changement d'enregistrement, cliquer sur « Votre candidature » et fournir tous les renseignements demandés. Vous devrez notamment télécharger les documents énumérés à l'étape 2.
- Payer les [droits](#) de licence.

Étape 4 :

**Envoi des
documents
par la
poste**

Documents que vous devez envoyer par la poste ou déposer en personne au bureau de l'OPNB :

- Photocopie notariée de votre pièce d'identité
- Photocopie notariée de votre diplôme d'études en pharmacie
- Vérification du casier judiciaire (si vous n'utilisez pas mybackcheck.com)

Ces documents doivent être envoyés par la poste ou déposés à l'adresse suivante :
Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick
686, boul. St George, bureau 200
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 2C6

Dernière

**étape :
Obtention
de la
licence**

*Vous pouvez soumettre votre demande et tous les documents en attendant les résultats du BEPC. Le traitement peut prendre jusqu'à 14 jours une fois votre demande complète et payée en totalité. Des questions? Communiquez avec nous à registrations@nbpharmacists.ca.